ROUBAIX

Ligue des familles nombreuses

LE CAPITAINE MAIRE A ROUBAIX

On sait qu'une section de la Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses s'est formée récemment à Roubaix. Le comité est actuellement composé de MM. Ch. Drouiers, Ed. Duquenne, Louis Nollet, A. Méresse, Henri Eeckman, Emile Prouvoet-Desprès.

Nous apprenons d'autre part que la conférence du capitaine Maire, chevalier de la Légion d'honneur, président et fondateur de la Ligue, est définitivement fixée au dimanche 14 janvier, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle des Ventes de la Chambre de Commerce (bâtiment annexe de la Mairie), entrée par la rue de l'Hôtel-de-Ville, près la rue du Château.

Toutes les familles nombreuses de Roubaix se feront un devoir de se faire représenter à cette conférence.

Un Roubaisien nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. — Dans la promotion de fin d'année a été compris M. le capitaine Paul Bossu, attaché à l'état-major du Gouverneur militaire de Lyon.

Il est le fils de M. Bossu-Cuvelier, quincaillier, Grande-Rue, à Roubaix. Il est âgé de 42 ans. Il est en outre proposé pour le grade de chef d'escadrons. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole d'Application de Fontainebleau, il fut successivement affecté en qualité de lieutenant au 27e d'artillerie.

Admis à l'Ecole de Guerre, il fut, à sa sortie, affecté à l'état-major du 18e corps à Bordeaux, puis reprit du service actif en qualité de capitaine, à Poitiers.

M. le capitaine Bossu s'est également fait remarquer par les conférences faites aux officiers sur des questions de tactique et de mathématiques.

ORPHÉE PIANO est un piano de qualité supérieure, muni d'un appareil pneumatique. Vente exclusive **Maison Marcelli**, Roubaix. 0179-3

Conditions publiques des matières textiles. — Voici le relevé comparatif annuel du mouvement des matières textiles dans les magasins du Conditionnement public :

Laines peignées. — 1911, 34.869.540 kilogs ; 1910, 32.960.002 kilogs ; 1909, 37.145.709 kilogs.

Laines filées. — 1911, 7.408.710 kilogs ; 1910, 8.331.496 kilogs ; 1909, 8.775.845 kilogs.

Blousses, laines diverses. — 1911, 8.331.486 kilogs ; 1910, 2.422.195 kilogs ; 1909, 2.650.101 kilogs.

Cotons, jute, lin. — 1911, 5.459.060 kilogs ; 1910, 5.798.549 kilogs ; 1909, 5.680.194 kilogs.

Soies. — 1911, 47.102 kilogs ; 1910, 44.565 kilogs ; 1909, 37.046 kilogs.

RÉCAPITULATION. — 1911, 49.905.378 kilogs ; 1910, 49.446.317 kilogs ; 1909, 54.288.954 kilogs.

Voici maintenant le détail des opérations :

Conditionnement : 1911, 127.225 opérations ; 1910, 125.454 1/2 opérations ; 1909, 131.816 1/2 opérations ; — *Titrage* : 1911, 43.198 opérations ; 1910, 48.732 1/2 opérations ; 1909, 61.210 opérations ; — *Décreusage* : 1911, 336 opérations ; 1910, 342 ; 1909, 262 ; — *Dégraissage* : 1911, 2.391 opérations ; 1910, 2967 1/2 ; 1909, 3.346.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 25 au 31 décembre 1911. — *Nombre de portions distribuées* : Grandes personnes 1176, enfants 288. Total, 1.464.

— *Don reçu* : De M. Marcel Bézelin, un lot de vêtements usagés.

Voici la saison des huîtres : les meilleures se trouvent à la **Poissonnerie Modèle**, 45, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 0175

Les entrées à l'hôpital. — Au cours de l'année 1911, 4.945 malades sont entrés à l'hôpital de la Fraternité; 458 y sont décédés. Il y a eu 369 naissances.

Voyez à la LECTURE POPULAIRE le nouveau roman paru à l'Action Populaire de Reims : « Quand l'âme est droite », grand succès, 37, Grande-Rue.

Mouvement de la population en 1911. — Au cours de l'année 1911, les bureaux de l'état-civil ont enregistré : 2.343 naissances, 1301 mariages et 2063 décès.

En 1910, le nombre des naissances s'était élevé à 2.471; celui des mariages à 1304. Il y avait eu 1.956 décès.

Dans les Postes. — M. Augustin Petit, facteur-chef, à Roubaix, vient de recevoir la médaille d'honneur des postes.

ORPHÉE PIANO est un piano de qualité supérieure muni d'un appareil pneumatique.

ORPHÉE PIANO comporte 7 1/3 octaves droites jouables, forte, piano et sélecte. Instrument d'art unique.

ORPHÉE PIANO joue à 65 et 88 notes. Appareil pneumatique incomparable.

ORPHÉE PIANO a un répertoire de 25.000 morceaux. Abonnement et vente exclusifs : Maison Marcelli, 10, rue du Bois, Roubaix. 0132

Une fillette grièvement brûlée. — Mardi soir, les époux Boudroit regagnaient leur domicile rue Delattre, cité Saint-Joseph. Avant d'entrer chez eux, ils dirent bonsoir à Mme Colin, qui habite en face, et qui pendant la journée soigne leur petite fille Angèle, âgée de deux ans et demi.

La petite Boudroit allait et venait dans la maison, lorsqu'elle glissa et tomba à la renverse dans un chaudron d'eau bouillante que Mme Colin venait de déposer à terre.

La fillette poussa un cri déchirant. Ses parents se précipitèrent à son secours et la retirèrent vivement. Mais l'enfant était grièvement brûlée aux jambes et au dos.

Le docteur Dubois vint lui donner les soins que comportait son état. On espère que dans quelques jours elle sera guérie.

Cheval emballé. — La voiture de M. Ingelbrecq, marchand de beurre, rue Pierre-Motte, stationnait en face de sa maison mercredi, vers 5 h. 1/2 lorsque l'animal prit soudain le mors aux dents et s'emballa. On se mit à sa poursuite et on parvint à l'arrêter en face de la Banque de France.

Qu'est devenue l'enseigne ? — M. Gustave Lambrecq, cafetier, 238, rue de Lannoy, a porté plainte contre deux jeunes gens paraissant âgés de 18 ans, qui ont enlevé une enseigne en forme de chope qui se trouvait à la vitrine de son estaminet.

Le quart d'heure de Rabelais. — Deux ouvriers, Pierre Dewaele, 38 ans, rue de Leers, à Wattrelos, et Edouard Deruyck, 28 ans, rue Gambetta, à Wattrelos, entraient mardi soir à l'estaminet Himpe, 48, rue des Sept-Ponts. Ils se firent servir à manger et consommèrent pour 2 fr. 80. Malheureusement ils durent avouer au cabaretier qu'ils n'avaient point d'argent pour le payer. Celui-ci trouva la plaisanterie mauvaise et informa la police.

Deux agents furent requis qui mirent Dewaele et Deruyck en état d'arrestation. Ils ont été dirigés mercredi matin, sur Lille.

Précoces voleurs. — Ils étaient deux, deux petits bâcleurs de 14 ans, Georges Ghyselinck, rue de Wagram, 5, et Joseph Declerck, 70, rue Turgot, qui mardi après-midi, erraient en découvrés au travers des rues.

Dans la soirée, à l'angle de la rue Rollin et de la rue Rossini, ils croisèrent une voiture de livraison de la maison Spriet, épicier en gros, Grande-Rue, à Roubaix. Le conducteur, Edmond Lannoy, ne tarda pas à s'arrêter pour effectuer une livraison. C'est ce qu'attendaient les deux gamins.

Voyant le garçon livreur occupé, ils se faufilèrent dans la voiture et en quatrième vitesse mirent la main sur trois boîtes de biscuits pesant chacune deux kilogs et deux paquets de sucre de 5 kilogrammes. Puis, avec la même rapidité, les précoces voleurs disparurent.

Cependant Edouard Lannoy, s'aperçut, à son retour, du vol dont il avait été victime. Il informa la police. Des agents se mirent à la recherche des deux voleurs et réussirent à les arrêter.

Les deux gamins ont passé la nuit au violon et ont été écroués mercredi matin

Deux cambriolages. — Au cours de la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré dans la demeure de M. Auguste Grille, apprêteur, rue Christophe-Colomb, en brisant une vitre d'une fenêtre.

Dans une pièce du rez-de-chaussée, ils ont dérobé un pardessus d'homme en drap noir et rayures grises, neuf, un veston et un gilet fantaisie, une paire de vases et de postures en faïence, un porte-bouquet en fonte bronzé, une couverture, un livre de messe et une demi-douzaine d'essuie-mains.

L'estaminet de M. Léonard Delahaye, 88, rue de Tourcoing, a également reçu la visite des malfaiteurs. Une série de mesures en étain et un litre de cognac ont été dérobés.

Les voleurs ont brisé un carreau d'une fenêtre pour s'introduire dans l'estaminet.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 0236

du 3 janvier

Naissances. — Félix Koenig, boulevard d'Halluin, 7. — Emilie Duret, rue Alfred-de-Musset, 11. — Emile Vermeulen, avenue Julien-Lagache. — Alfred Verrier, boulevard de Cambrai, 60. — Gabriel Huwel, rue de Valmy, 13. — Léopoldine Glorieux, rue Jacquard, cour Chéron, 9. — Marie-Thérèse Buschaert, rue Saint-Louis, 14. — Marcel Berchmans, rue de Soubise, 110 bis. — Wilhelmine Apetz, rue Franklin, 83. — Julienne Dekeyser, rue des Anges, 115 bis.

Décès. — Julien Boucqbey, 45 ans, garçon brasseur, rue du Fresnoy, 119, cour Casimir-Olivier, 2. — Alfred Leclercq, 62 ans, sans prof., rue Ingres prolongée, 5. — Jules Jouret, 81 ans, sans prof., rue Lacroix, c. Dewaele, 2.

Mariage. — Ernest Merlevède, employé tramways, rue du Fresnoy, 87, et Céline Bonte, couturière, id., 36.

SAVON PRINCESSE MAKOKO

Parfum puissant et tenace

Le pain : 0 f. 50. Victor VAISSIER 0227

WATTRELOS. — Du 2 janvier. — Naissances. — Marie Hespel, rue de Strasbourg, 17. — Claire Kinds, rue du Mont-à-Leux, 407. — Ernest Ledoux, rue Couteau, 12. — André Delerue, rue Carnot, 310. — Coralie Verfaillie, r. Faidherbe. — Gérard Durlez, rue Vauban, 47.

Décès. — Jules Oosterlynck, 4 an, Winchotte. — J.-B. Debouvre, 3 ans, rue St-Vincent-de-Paul, 2. — Albert Maertens, 11 mois, rue d'Oran.

CROIX

L'annexion partielle de Croix à Roubaix

LA QUESTION devant le Conseil général

LE NOUVEAU PROJET ROUBAISIEN

Le nouveau projet que l'administration municipale de Roubaix se propose de faire aboutir comprend, nous l'avons dit, avec le parc Barbieux, la partie de terrain comprise entre la promenade et le sentier qui prend naissance à l'usine Holden et longe l'avenue Jussieu à une distance variant de 50 à 250 mètres. Cette emprise englobera environ une quarantaine d'hectares.

Nous nous réservons de revenir en temps utile sur cette nouvelle solution. Pour aujourd'hui nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs un document intéressant : c'est le compte-rendu officiel de la discussion du projet d'annexion devant le Conseil général le 6 octobre dernier ; compte-rendu que nous avons relevé tout récemment.

M. Garin, rapporteur du 5e bureau, après avoir rappelé brièvement le projet d'annexion à Roubaix d'une parcelle de 172 hectares du territoire de Croix, les protestations des habitants, l'enquête de M. Bonte, les rapports défavorables au projet du Conseil municipal et de la commission syndicale, a donné lecture des conclusions du bureau. Nous les publions in-extenso ainsi que la courte discussion qui suivit.

Votre 5e Bureau, après avoir étudié la question et entendu les intéressés, à différentes reprises, a été d'avis qu'il y aurait lieu de rejeter aussi bien le projet principal que le projet subsidiaire de la ville de Roubaix ainsi que celui de M. le commissaire-enquêteur. Chacun de ces trois projets ferait en effet, sur le territoire de la commune de Croix, des emprises considérables susceptibles d'entraver sérieusement son développement ultérieur. Il estime cependant qu'il serait désirable que le cadre du parc Barbieux puisse être en harmonie avec cette belle promenade, mais que, à cet effet, la meilleure solution consisterait purement et simplement dans l'annexion totale de la commune de Croix à celle de Roubaix. Cette annexion serait acceptée par la commune de Croix.

Il est certain que cette solution préconisée par le 5e Bureau, entraînerait pour la Ville de Roubaix une grosse et sérieuse opération qu'elle ne peut aborder qu'après une étude approfondie des conséquences pouvant en résulter pour elle.

Pour le cas où la Ville de Roubaix, après étude, ne croirait pas pouvoir adopter cette solution, votre 5e Bureau serait d'avis qu'il y aurait lieu d'abandonner à la Ville de Roubaix uniquement la partie comprise entre le Parc et la Verte-Rue. Dans ces conditions, l'emprise sur le territoire de Croix serait réduite à 15 hectares et demi.

La Ville de Roubaix devrait s'engager à donner à la Ville de Croix toutes facilités d'accès au Parc et à travers le Parc pour relier pratiquement et par voies carrossables les deux parties du territoire de Croix que la promenade sépare actuellement.

Si la commune de Croix perd ainsi une partie de son territoire, relativement minime en somme, elle aura par compensation la jouissance entière et gratuite pour ses habitants d'une magnifique promenade presque centrale pour la commune, plus à la portée de Croix, en somme, que de Roubaix.

Il lui restera aux alentours un territoire suffisamment étendu pour lui permettre encore un large développement.

Les terrains de ces alentours acquerront une plus-value certaine, d'autant plus que les communications seraient alors directes entre les deux parties du territoire qui, aujourd'hui, ne peuvent accéder de l'une à l'autre par voies carrossables sans un long détour.

Votre 5e bureau a donc l'honneur de proposer au Conseil général d'attacher un avis favorable, soit à l'annexion totale de Croix à la Ville de Roubaix, soit à l'annexion réduite ci-dessus exposée de la partie comprise entre le Parc et la Verte-Rue.

Il y aurait lieu bien entendu de renvoyer à l'enquête réglementaire celui des deux projets qui serait accepté par la Ville de Roubaix.

M. Lebas, conseiller général du Canton-Ouest de Roubaix. — Mes explications seront d'autant plus courtes que l'administration municipale de Roubaix, par l'organe de M. Motte, vient de me dire qu'elle abandonnait le projet tendant à annexer à Roubaix une étendue de 172 hectares.

Elle a pris connaissance du projet du bureau qui tend à donner à Roubaix le parc Barbieux et la partie comprise entre le parc et la Verte-Rue.

Mais M. Motte dit qu'il abandonnerait volontiers ce projet pour un autre qui consisterait à donner à Roubaix le parc Barbieux et une petite partie délimitée par ce qu'on appelle le sentier. L'étendue serait à peu près la même ; mais la différence c'est qu'au lieu d'être à droite du parc, cette partie serait à gauche, c'est-à-dire entre le parc et la rue de Lille. Elle ne serait pas considérable, et M. Motte dit que l'intérêt de Roubaix, en même temps que celui de Croix, serait plutôt d'annexer cette partie. Il est bien évident que cette rectification de limites — on peut l'appeler ainsi — aurait pour effet de donner à Croix, comme le disent d'ailleurs les conclusions du 5e bureau, le droit de tracer des rues partant de la rue de Lille pour aboutir au parc Barbieux ainsi élargi.

De toute façon, qu'il s'agisse des conclusions du 5e bureau ou du projet nouveau dont vient de parler M. Motte, l'affaire doit être renvoyée à l'enquête et, dans ces conditions, je termine là mes explications.

M. Alfred Dumont. — Le projet tel qu'il a été formulé originairement a fait l'objet d'un débat entre les deux municipalités intéressées. J'ai reçu de la municipalité de Croix une notice indiquant pourquoi elle s'opposait à ce projet. Est-ce qu'elle a été mise au courant de la dernière proposition qui vient de nous être communiquée ?

M. Lebas. — Pas du tout, et c'est pourquoi il y a lieu à une enquête.

M. le Président. — La municipalité de Croix accepterait à la rigueur l'incorporation intégrale à Roubaix ; elle a protesté contre l'incorporation de 172 hectares. Elle accepterait de donner 15 hectares, « a fortiori » accepterait-elle l'amputation moindre sur laquelle MM. Motte et Lebas se sont mis d'accord. Du moment que les intéressés se sont entendus à l'enquête, disons que l'accord intervenu entre eux sera la doctrine du Conseil général. Nous n'aurons qu'un avis favorable à donner.

Le renvoi est ordonné.

Nous insérons volontiers une « rectification » ! / Que nous font tenir les employés de la Mairie au sujet de notre information de mercredi relative à une réunion privée de ces Messieurs, dont le but était de protester contre les paroles de M. Vanaslande, à la séance du Conseil municipal de mercredi 27 décembre.

Les employés municipaux nous invitent à démentir qu'une réunion privée ait eu lieu *mardi après-midi à la Mairie* « pour la raison évidente par elle-même que la Mairie y avait été fermée aux jour et heure que vous indiquez, il eut été bien difficile d'en franchir la grille pour tenir une réunion ».

Nous ferons remarquer à nos aimables correspondants que l'article incriminé signalait une réunion privée des employés municipaux, *sans indication du lieu de réunion.*

Qu'aucune réunion n'ait eu lieu à la Mairie, *c'est absolument vrai...* mais notre information n'a rien dit de cela.

Le communiqué se termine par ces mots : « D'autre part, le personnel de la Mairie « sortirait de son rôle en se mêlant aux polémiques locales. Par conséquent, la neutralité qui lui est imposée ne saurait lui permettre d'envisager l'hypothèse que vous « lui prêtez d'une façon aussi gratuite. »

Si nous avons ajouté *qu'il fallait s'attendre à ce que les résolutions prises à cette réunion soient portées à l'ordre du jour de la séance de vendredi prochain...* ce n'était qu'une hypothèse. Nos correspondants, par ce qui précède, nous assurent que cela ne se réalisera pas, nous n'avons qu'à en prendre note.

Statistique annuelle. — Pendant l'année 1911, le bureau de l'état-civil a enregistré : 343 naissances, 130 mariages et 245 décès. Les naissances l'emportent de 98 sur les décès.

CROIX. — Du 3 janvier. — Naissance. — Delfosse Clarisse, rue de l'Espérance.

Décès. — Duparcq Alfred, 54 ans, fabricant d'émeri, rue de Lille, 19. — Dumont Denise, 4 mois, Grande-Rue, cour Saint-Louis.

ETRENNES Offrez un KODAK. Demandez Catalogue à L. MAIRESSE, 11, r. Ponts-de-Comines, Lille 0180

TOURCOING

Il n'est point trop tard

Le 17 mai 1908, M. Dron, qui venait d'être réélu maire, après les transes d'un mémorable ballottage, promit « de présenter, dans quatre ans, une gestion qui défierait toute critique. »

L'échéance arrive ; elle tombera dans quelques mois.

Le défi porté par M. Dron a été relevé par M. Dron lui-même. Quelque étrange que cela paraisse il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter au texte même des déclarations faites à la séance de jeudi dernier.

Le testament administratif de M. le Maire est un bijou d'ironie. « Ceux qui viendront après lui » se trouveront en face d'un essai de « réorganisation hâtive de tous les services municipaux par lequel apparaîtra bien mieux le gâchis que, depuis des années, nous signalons.

Mais aussi « ceux qui viendront après M. Dron » constateront que l'œuvre de celui qui part, si elle n'a pas été tourquennoise, a été profondément sectaire ; que, si rien de solide ne subsiste qui assure la prospérité de la ville tout est merveilleux de jacobinisme qui assied les œuvres de déchristianisation.

L'amélioration sociale, ça ne compte pas ! Le développement de notre industrie, ça n'a pas d'importance ! Les millions ajoutés aux millions, les emprunts se superposant aux emprunts : est-ce trop pour satisfaire les lointains espoirs d'un homme venu en étranger à Tourcoing et qui domestiqua une population trop occupée par son travail opiniâtre, au point qu'elle perdit le sens de sa tradition chrétienne.

Aujourd'hui, le vieil esprit tourquennois de bon sens, de droiture, de labeur et de fraternité se réveille. Mais le mal est immense qu'il n'empêcha point de faire. Cependant il n'est pas trop tard pour les réparations qui s'imposent.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Echange des cartes. — Le communiqué ci-dessous ne vise pas les ouvriers adhérents à la Caisse syndicale des Retraites, lesquels n'ont jamais à se préoccuper des changements de cartes. Il s'agit des autres ouvriers qui n'ont pas cet avantage.

Echange des cartes. — Un certain nombre d'industriels désireux de faciliter les opérations relatives à l'application de la Loi des Retraites Ouvrières, se sont chargés de l'échange des cartes annuelles de leurs ouvriers.

Chaque semaine, au jour qui correspond le mieux pour leur comptabilité, par exemple ; la veille ou l'avant-veille du jour de la paie, ils réunissent les cartes des assurés dont l'anniversaire de naissance tombe trois jours avant ou trois jours après le jour de paie, ils font remettre ces cartes à l'Institut Social, Bureau des Retraites Ouvrières, où ils leur est remis en échange autant de cartes nouvelles qu'il a été déposé de cartes périmées.

Mais à plusieurs reprises on nous a demandé quelle serait la situation d'industriels consentant à faire l'échange des cartes pour leurs ouvriers, dans le cas où ceux-ci exigeraient un reçu provisoire de la carte à échanger.

Ce cas ne peut donner lieu à aucune difficulté. Il suffira à l'employé chargé d'apporter les cartes à échanger, d'indiquer celles pour lesquelles un reçu provisoire a été demandé. Ce reçu sera immédiatement établi par les soins du Bureau des Retraites et selon les indications fournies par le Ministère, c'est-à-dire qu'il portera un état des timbres patronaux, ouvriers ou mixtes apposés sur la carte périmée.

Les assurés obligatoires dont les cartes sont périmées, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés entre le 3 juillet 1911 et le 3 janvier 1912, doivent rapporter d'urgence leurs cartes annuelles périmées au Bureau des Retraites, à l'Institut Social, 11, rue de Tournai, où il leur sera remis en échange une nouvelle carte valable pour l'année en cours.

LA STATISTIQUE démographique et sanitaire

En novembre dernier, il a été enregistré 103 naissances contre 129 en 1910. Il y a eu 67 mariages contre 74 en 1910.. Décès 97 contre 85 en 1910.

Les causes de décès sont : diphtérie, 2 ; grippe, 1; autres maladies épidémiques, 1 ; tuberculoses diverses, 10; cancer, 7; méningite, 2; hémorragie, 13; maladies de cœur, 9 ; bronchite chronique, 3; pneumonie, 1; affection de l'appareil respiratoire, 7; affection de l'estomac, 1; diarrhée-entérite, 1; hernie, 2 ; cirrhose du foie, 1; néphrite, 6; débilité congénitale, 4; sénilité, 5; mort violente, 1; suicide, 3; autres maladies, 17.

Maladies contagieuses. — Trois jeunes enfants ont été admis à l'hôpital pour y être soignés de la scarlatine; quatre autres pour le croup. Toutes les mesures de désinfection et d'isolement ont été prises pour enrayer ces maladies.

Désinfections. — Il a été procédé à la désinfection de diverses maisons d'habitation pour les causes ci-après : 3 pour le croup ; 2 pour la scarlatine; 1 pour la grippe; 2 pour tuberculoses diverses et 5 autres pour autres maladies sur la demande des docteurs traitants.

En outre, les locaux de deux écoles maternelles ont été désinfectés à la suite de la scarlatine et du croup ; les enfants malades ou suspects ont été immédiatement isolés, de façon à enrayer un commencement d'épidémie.

Permis de construire. — Huit demandes d'autorisation de construire, formant un ensemble de 14 maisons destinées à l'habitation, le reste consistant en agrandissements, aménagements intérieurs, transformations diverses, magasin, remise, écurie, etc., etc., ont été déposées au Bureau d'hygiène. Cinq permis de construire ont été délivrés immédiatement; les autres n'ont pu l'être qu'après rectifications aux plans déposés à l'effet de les mettre en concordance avec le règlement sanitaire.

Des poursuites ont été exercées contre un propriétaire pour n'avoir pas fait exécuter les travaux conformément aux plans déposés. Sur injonction du service, les travaux n'ont été continués qu'après avoir été remaniés conformément au règlement.

Salubrité des immeubles. — 28 enquêtes ont été faites par le Service, dont 16 à la suite de plaintes diverses, les autres sur l'initiative du Bureau d'Hygiène, pour les causes énumérées ci-après : insalubrité générale de maisons d'habitation, eau impropre à la consommation, puits non couverts menaçant ruine (cause de danger pour les enfants), cabinets et fosses d'aisances en état de vétusté ou mal entretenus, fosses d'aisances constituées par des tonneaux enfoncés dans le sol, absence de tuyaux d'évent, écoulement défectueux d'eaux ménagères, puisards absorbants, etc.

La plupart de ces affaires ont reçu une solution favorable sans délai, ou sur simple invitation du Service ; ou dans les délais accordés sur leur demande aux propriétaires intéressés. Pour quelques autres, des arrêtés ont été pris, enjoignant à divers propriétaires d'avoir à faire effectuer les travaux suivants :

1° Installation des eaux potables et fermeture d'un puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation à la suite de l'analyse opérée par le Laboratoire Municipal.

2° Curage, nettoyage et couverture de puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation (puits établis dans des propriétés devant lesquelles ne passe pas de canalisation d'eau potable).

3° Grosses réparations à faire effectuer, à l'effet de faire disparaître l'état d'insalubrité d'un groupe de maisons d'habitation.

4° Démolition de la margelle d'un puits menaçant ruine, couverture dudit et installation d'une pompe.

5° Réfection des enduits de cabinets d'aisances, les munir de portes et de tuyaux d'évent.

6° Régularisation et nivellement de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères.

7° Interdiction à titre d'habitation, de deux groupes de maisons d'habitation, formant un total de 12 maisons.

Enfin, trois rapports ont été établis et transmis à la Commission Sanitaire de la 4e circonscription, pour la suite à donner, en vertu de la loi du 15 février 1902, au sujet de l'interdiction à titre d'habitation, de plusieurs groupes de maisons, dont une à usage d'estaminet. L'état de vétusté des dits immeubles ne permettant pas de les rendre habitables et salubres qu'au moyen de grosses réparations. Les propriétaires intéressés ont été invités par lettres recommandées à prendre connaissance des dits rapports déposés au Bureau d'Hygiène.

Plusieurs plaintes reconnues non justifiées ont été classées par le service.

Une contravention a été relevée à la charge d'un propriétaire — régulièrement mis en demeure par un arrêté, d'avoir à faire installer l'eau potable dans l'une de ses propriétés où l'eau du puits a été reconnue impropre à la consommation — qui ne s'est pas exécuté dans le délai de un mois qui lui a été accordé. S'il ne s'exécute pas dans un nouveau délai, de nouvelles poursuites seront exercées et un rapport — concluant à l'interdiction à titre d'habitation de l'immeuble — sera établi conformément à la loi du 15 février 1902.

Analyses. — Le Laboratoire Municipal a procédé à l'analyse chimique et bactériologique de divers échantillons d'eau prélevés par les soins du service, à la suite de plaintes et réclamations ou sur la demande et aux frais de particuliers. A la suite de ces expériences, des propriétaires ont été mis en demeure d'avoir à faire combler jusqu'au niveau du sol les puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation : d'autres ont été invités à faire effectuer les travaux nécessaires (nettoyage, curage, rejointoyage et cimentage des puits) pour rendre leur eau potable ; aucune canalisation d'eau potable ne passant devant ou à proximité de leurs propriétés.

Mouvement du Bureau d'Hygiène. — 222 personnes se sont présentées au Bureau d'Hygiène pour renseignements divers.

Retraite Mensuelle. — Les exercices de la Retraite du mois pour MM. les Ecclésiastiques de la ville, auront lieu demain vendredi, à la Chapelle Sainte-Marie-des-Anges, rue du Tilleul. Ils commenceront à 2 heures un quart. Après les exercices, réunion à la Salle des Adorateurs.

A la Société de Géographie. — Une conférence des plus instructives et des plus captivantes, sera donnée, dimanche prochain 7 janvier, à 5 heures et demie précises du soir, dans la salle d'auditions de l'Ecole de Musique, par le R. P. Ludovic Lamotte, dominicain, sur « La Norwège ».

Le conférencier se propose d'en faire une description géographique et pittoresque. Après un aperçu général du pays, il présentera, en s'aidant de projections lumineuses : Christiania et ses environs, le Télemarken, le Hardangerfjord, Bergen, Sognefjord, Trondhjem, les curiosité des régions polaires, les îles Lofoten, le cap Nord et les magnificences du soleil de minuit.

L'évocation faite par un orateur de grand talent, de ce pays qui fut le berceau des Vikings navigateurs et conquérants, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, ne manquera pas d'être excessivement suggestive et intéressante. C'est dire l'importance de la réunion géographique de dimanche prochain.

Aux Cimetières. — Depuis le 1er janvier 1911, il a été fait : 1.301 inhumations (957 adultes, 337 enfants), 7 corps ont été inhumés au Cimetière central.

Il a été procédé à l'exhumation de 102 corps : 73 au Cimetière central, 29 au Cimetière principal, 2 corps exhumés sont partis au dehors, 2 corps ont été exhumés pour autopsie, 2 corps ont été mis au caveau d'attente.

Au Cimetière du Blanc-Seau : 92 inhumations (62 adultes, 30 enfants), 4 corps ont été exhumés

Résultats d'adjudication. — Mercredi, a eu lieu à la mairie l'adjudication pour les fournitures diverses nécessaires à la Condition Publique pendant les années 1912, 1913, 1914 :

1er lot, Fourniture de papier d'emballage : MM. Hector Dervaux, 11,52 %; Trentesaux-Toulemonde, 12,13; Alfred Fauvarque, 14,14, adjudicataire.

2e lot, Fourniture de ficelles : La Société anonyme des Corderie, Ficellerie et Filature de chanvre de Douai, 39 % d'augmentation ; MM. Saint frères, 22 % d'augmentation. Lot non adjugé.

3e lot, Fourniture de cordelette spéciale pour le cordage des balles : La Société anonyme des Corderie, Ficellerie et Filature de chanvre de Douai, 15 % d'augmentation; MM. Saint frères, rabais de 8 %, adjudicataires.

4e lot, Fourniture de toiles à peigné neuves pour le doublage des balles : MM. Saint frères, rabais de 8 %; Vandermeersch et Plovier, 8 %; G. Jouret, rabais 8 %. Après tirage au sort, M. G. Jouret est déclaré adjudicataire.

5e lot, Fourniture de toiles à peigné usagées : M. Hippolyte Duterte, rabais 3 %, adjudicataire.

6e lot, Fourniture de toile d'emballage en rouleau : MM. G. Jouret, rabais 10 %; Saint frères, rabais 6 %; Vandermeersch et Plovier, rabais 10,10, adjudicataire.

7e lot, Fourniture de tickets à impression de poids : M. Marcel Rousseau, rabais 2 %, adjudicataire.

8e lot, Fourniture de fines de charbon maigre : Mme veuve Ed. Parmentier, rabais 0,16 pour cent; M. Marcellin Dubois, rabais 5 %, adjudicataire.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE Réparations

Ve ROMMENS-VANZEVEREN; 13, Gde-Place 0210

Grève terminée. — Les cinq bâcleuses de chez MM. Motte, filateurs, qui s'étaient mises en grève réclamant une augmentation de salaire, ont réintégré l'usine aux anciennes conditions.

Les chômeurs ont également repris le travail.

Accidents de travail. — M. Joseph Coulon, 55 ans, homme de peine, s'est fait une contusion du thorax. Docteur Debuchy; 15 jours de repos.

— Georges Yperman, 14 ans, aide-zingueur, rue de Gand, est tombé d'un toit, rue de Tournai. Il s'est fait des plaies au front et des contusions multiples. Docteur Carette; 20 jours de repos.

Une escroquerie. — Achille Plets, 27 ans, domicilié à Lille, se présentait la semaine dernière chez plusieurs commerçants et se faisait livrer des marchandises pour M. Louis Bertrand, cabaretier, rue du Moulin-Fagot, 80. C'est ainsi qu'il commanda chez M. Milleville, rue de Tournai, 6 lampes électriques d'une valeur de 13 fr. 50, qu'il revendait ensuite 9 francs chez M. Victor Bleuzé, rue du Moulin-Fagot, 61. Il acheta d'autre part, et toujours pour le compte de M. Louis Bertrand, un assortiment d'outils d'électricien pour 18 fr. 50. A une cabaretière Mme Marie Desneulin, rue Winoc-Chocquel, il emprunta 2 fr. 50.

Plainte ayant été déposée, M. Niédersz, commissaire, a ouvert une enquête.

Achille Plets a disparu.

Vol de bicyclette. — Un coursier, Arthur Luc, 15 ans, rue Louis-Leloir, avait déposé, mercredi soir, sa bécane contre le mur de l'Hôtel des Postes. Quelques instants plus tard, la machine, d'une valeur de 90 francs, avait disparu. M. Guichard, commissaire, a ouvert une enquête.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 3 janvier

Naissances. — Albertine Morel, rue de Gand, 532. — Jean Coppens, rue des Cinq-Voies. — Marc Desmettre, rue de la Croix-Rouge, 259. — Marcel Tanghe, rue Colbert. — Eugène Canette, rue Auber, 75. — Paul Decottignies, rue Denfert-Rocherau. — Jean Huygevelde, rue Colbert, 242. — Gaston Vervaele, rue Orsain, 338. — André Thibaut, r. rue Fin de la Guerre, 203.

Décès. — Julien Cannière, 5 mois, rue de Gand, 665. — Jules Fylez, 45 ans, rue Melbourne, 54. — Jean Salesse, 58 ans, rue de Gand, 210. — Marie Bonte, 17 ans, rue de la Cloche, 10. — Clara Claeys, 28 ans, rue Houchard, 110.

AVIS AU PUBLIC

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de suivre attentivement les pages d'annonces de ce journal, car ils y trouveront, dans quelques jours, la nomenclature des Prix pratiqués par la Grande Pharmacie Centrale de Lille, 26, rue Esquermoise.

Son nouveau propriétaire, M. Nadeau, vient de transformer complètement cet Etablissement, en l'adaptant aux conditions modernes de la Pharmacie. Aussi bien pour les SPÉCIALITÉS pharmaceutiques que pour les Eaux minérales et tous les produits en usage dans la Pharmacopée, M. Nadeau, grâce à une très puissante organisation de ses Services d'achat est parvenu à établir les prix les plus bas, tout en garantissant la fraîcheur et la qualité de toutes ses PRÉPARATIONS.

La Grande Pharmacie Centrale de Lille, 26, rue Esquermoise, particulièrement soucieuse de la correcte et scrupuleuse préparation des Ordonnances médicales, est de plus, dès maintenant, l'Officine la moins chère du Département.

Elle est la seule qui possède un Magasin complet d'Articles d'Orthopédie, Bandages, Bas à Varices, Ceintures, etc.

Ce Magasin, tenu par un Bandagiste-Orthopédiste breveté, a une entrée spéciale, 2 bis, rue du Curé-Saint-Etienne.

BOUSBECQUE

A la Caisse d'Epargne. — Dans sa dernière réunion, la Commission a choisi son bureau comme suit : Président, M. Léon Dalle-Barrofs ; vice-président, M. Crop-Castel ; secrétaire, M. Gustave Holbecq.

Les séances auront lieu les dimanches matin, de dix heures et demie à onze heures et demie, à partir du 7 janvier 1912.

BOUSBECQUE. — Naissance. — Antoine Verbeeq, rue du Château.

HALLUIN. — Du 2 janvier 1912. — Naissances. — Plantefève Jeanne, le Pellegrin. — Debuck Joseph, rue de Lille, 27. — Vanlède Geneviève, rue de Linselles. — Valentin Marie, rue de Lille. — Dendiével Marie, rue Jacquart. — Solange Mestdag, rue de Lille.

Décès. — Vancoppenolle Céline, 24 ans, rue Saint-Hilaire.

BONDUES

Mordu par son chat. — M. Henri Dalle, marchand de lait à la Briquetorie Mousselle, caressait son chat qui le mordit au poignet droit. Le lendemain il s'aperçut que son bras gonflait. Le docteur Durasnel ordonna une opération pour prévenir le tétanos.

BONDUES. — Décès. — Clémence Marescaux, 38 ans, soigneuse, à la Payelle.

LINSELLES. — Naissances. — Albert Dehaene, à la Brasserie. — Camille Vaneslande, à